



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1860

Cession de droits des éditions du Lombard à la Ville de Lyon - CHRD pour l'exposition
« Spirou » et sa version itinérante

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 7 JUILLET 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 JUIN 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 18 JUILLET 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme POPOFF Sophia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. HUSSON (pouvoir à M. GODINOT), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme DE LAURENS), Mme PRIN (pouvoir à M. VIVIEN), Mme BOUAGGA (pouvoir à Mme CABOT), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), M. REVEL (pouvoir à Mme DELAUNAY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1860 - CESSION DE DROITS DES EDITIONS DU LOMBARDE A LA VILLE DE LYON - CHRD POUR L'EXPOSITION "SPIROU" ET SA VERSION ITINERANTE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 juin 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le CHRD (Centre d'histoire de la résistance et de la déportation), outre ses missions principales en tant qu'institution muséale a diversifié ses activités en développant en particulier les locations d'expositions itinérantes.

Dans le cadre de son catalogue d'expositions itinérantes, le CHRD propose une nouvelle exposition intitulée « Spirou, une enfance sous l'occupation » pour laquelle vous avez approuvée les tarifs de location par délibération 2022/1599 lors du Conseil municipal du 31 mars 2022.

L'exposition initiale ayant été coproduite avec les éditions Dupuis, les panneaux et objets composants l'exposition sont réputés libres de droits dans le cadre de leur location.

Cependant, il y a lieu de préciser les modalités de partenariat entre les éditions Dupuis et le CHRD pour la mise à disposition de l'exposition « Spirou par Emile Bravo, une enfance sous l'occupation » auprès d'institutions emprunteuses. En accord avec les Editions Dupuis, le CHRD pourra proposer à la location l'exposition « Spirou par Emile Bravo, une enfance sous l'occupation » aux conditions financières prévues dans le cadre de la délibération 2022/1599 et sous réserve que l'accès à l'exposition soit gratuit.

Cette location est proposée sous deux formats :

- un format dit « panneaux » : l'emprunteur expose les éléments de l'exposition pré-imprimés tels qu'ils lui sont transmis ;
- un format dit « fichiers » : le CHRD fournit à l'emprunteur les éléments de l'exposition sous format « fichiers », charge à lui de les imprimer à ses frais.

L'exposition pourra être présentée dans son intégralité ou en partie, dans la limite où les éléments enlevés ne seront pas de nature à entraver la cohérence du contenu tel qu'il a été initialement conçu.

En accord avec le CHRD, les éditions Dupuis pourront imprimer et présenter l'exposition « Spirou par Emile Bravo, une enfance sous l'occupation », le CHRD autorisant à présenter les panneaux de l'exposition comprenant les photos issues de sa collection.

Seul le CHRD pourra proposer l'exposition à la location.

La convention ci-après annexée formalise les modalités de ce partenariat jusqu'au 31 décembre 2023.

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention de partenariat établie entre la Ville de Lyon – CHRD et les éditions Dupuis est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document afférent, et à la mettre en œuvre

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET